



CHARTRE

« Échirolles rédige pour l'égalité ! »

Intégrer l'égalité des sexes dans la rédaction
et les visuels internes et externes de la Ville d'Échirolles

AVRIL 2015






Ce document a été officiellement adopté lors de la séance du conseil municipal d'Échirolles du 23 février 2015, au travers d'une délibération sur une production écrite égalitaire dans l'ensemble des documents administratifs et de communication.

La parité a sa place dans le langage.

Le langage, écrit ou parlé, fait en effet partie des outils permettant l'accès à l'égalité.

Avec cette charte, conçue de façon simple et directe, **la Ville d'Échirolles** souhaite conforter son engagement de longue date pour l'égalité, en promouvant le langage égalitaire.

Elle présente donc des repères et des recommandations sur la manière dont doivent être rédigés :

-  les courriers ou mails,
-  les formulaires administratifs,
-  les délibérations,
-  les notes,
-  plus largement, les documents de communication... tels les articles journalistiques, les communiqués, tracts et autres supports pour rendre visible le féminin comme le masculin.

Avec cette charte, la Ville ne revendique nulle exemplarité, mais souhaite progressivement contribuer à intégrer des règles simples qui permettent que les deux moitiés de la population, **femmes et hommes, soient également considérées à la lecture d'un document.**

Il ne s'agit pas d'uniformiser, de systématiser, mais bien **de poser des principes** qui s'adapteront aux contextes, aux usages, à tel ou tel support, tel ou tel service, tel-le ou tel-le communicant-e...

Chacune et chacun a la possibilité d'exprimer ces valeurs par son écriture, contribuant à **une véritable plus-value collective.**

Sont aussi intégrés à ce document **dix engagements** qui guident aujourd'hui la Ville dans ses supports de communication en direction de la population.

ÉCHIROLLES PROMeut L'ÉGALITÉ DES SEXES

La Ville d'Échirolles est engagée de longue date dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

 **2005**

Création de la **Maison pour l'égalité femmes-hommes**, structure unique en France (elle accompagne, outille et forme les habitant-es, associations, écoles, professionnel-les, etc.).

 **2007**

Signature de la **Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes** dans la vie locale.

depuis
 **2009**

Convention avec La Métro : la Maison pour l'égalité femmes-hommes est **un centre d'appui et de ressource à l'échelle de l'agglomération.**

depuis
 **2010**

Formalisation d'un travail avec le service communication autour de **la communication non-sexiste.**

 Aujourd'hui, travail en cours en vue d'obtenir **un Label égalité** pour Échirolles.

FORMULATION DES ÉCRITS : POURQUOI EST-CE VRAIMENT IMPORTANT ?

A Échirolles, l'approche intégrée de l'égalité se décline dans l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville, notamment dans la communication interne et externe. Prendre en compte cet enjeu d'égalité dans la formulation des écrits externes et internes est **le reflet des actions et engagements portés par la Ville toute l'année.**

Ce qui n'est pas nommé n'existe pas... La langue peut participer à cette dissimulation de la moitié de l'humanité. A nous de rendre compte de la réalité en désignant explicitement tous et toutes.

Loin d'être anecdotiques, **les mots – comme les images – peuvent participer à la lutte contre les stéréotypes sexistes** et contre l'invisibilité des femmes ou des hommes.

UNE LANGUE EN MOUVEMENT À FAIRE VIVRE

« Le masculin l'emporte sur le féminin » : cette règle grammaticale n'a pas toujours été présente dans la langue française ! Le genre masculin étant considéré comme plus noble, cette règle s'est fixée vers le 18^e siècle.

Avant, la langue usait d'une grande liberté ; il était souvent d'usage d'accorder l'adjectif au nom le plus proche : **c'était la règle de proximité** (les femmes et les hommes sont beaux, les hommes et les femmes sont belles).




La langue française évolue constamment :
à nous d'en suivre et d'intégrer les évolutions les plus égalitaires.



Quelques repères simples pour rédiger nos documents

Une règle à privilégier parmi les 3 suivantes



1 Juxtaposer le masculin et le féminin quand c'est possible

-  les habitantes et les habitants
 -  les Échirolois et les Échiroloises
 -  les animateurs et animatrices
- etc.

Utiliser des mots épicènes 2

Les mots épicènes restent les mêmes au masculin et au féminin.




A utiliser avec « un » et « une ».

-  un ou une fonctionnaire
 -  un ou une secrétaire
- etc.

3 Utiliser le « -e »

Pour la fluidité d'écriture, il est aussi possible de faire usage du tiret pour mettre un mot à la fois au masculin et au féminin.

Préférer l'usage du tiret plutôt que la parenthèse : ni le féminin ni le masculin ne méritent symboliquement d'être mis entre parenthèses !

-  les habitant-es
 -  les Échirolois-es
 -  les animateurs-trices
- etc.

Féminiser et masculiniser les mots

Il est aisé d'utiliser les formes féminines et masculines reconnues des noms de métiers, fonctions, grades ou titres.

-  **assistant - assistante**
-  **agent - agente**
-  **conservateur - conservatrice**
- etc.**

Un guide de référence pour trouver le bon mot :

Tout est détaillé dans le Guide rédigé par l'Institut national de la langue, téléchargeable gratuitement en ligne : « *Femme, j'écris ton nom* »...

Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions.

Ne plus écrire Mademoiselle (ou Mon damoiseau)...

Les termes « Mademoiselle », « nom de jeune fille », « nom patronymique », « chef de famille », « nom d'épouse » et « nom d'époux » doivent être supprimés des formulaires et correspondances d'administration.

Les termes « **nom de famille** » et « **nom d'usage** » seront privilégiés.

(Circulaire du Premier ministre du 21 février 2012, validée par une décision du Conseil d'État du 26 décembre 2012).

Une question sur une formulation ?

L'équipe de la Maison pour l'égalité femmes-hommes, la direction générale et les services dédiés peuvent être consultés pour tout renseignement complémentaire :

Maison pour l'égalité femmes-hommes 04 38 70 17 70
ou mail : maison-egalite-fh@ville-echirolles.fr
ou www.maison-egalite-femmes-hommes.fr



NOS 10 ENGAGEMENTS

pour la promotion de l'égalité dans la communication d'Échirolles

1 > **La Ville affichera les orientations politiques et stratégiques en matière d'égalité.**
Être volontariste pour mettre en valeur des initiatives locales en faveur de l'égalité des sexes.

2 > **La Ville exercera une vigilance permanente**
dans la rédaction et le choix des visuels.

3 > **La Ville veillera à ne pas reproduire voire à aller à l'encontre des stéréotypes de genre.** *« Un stéréotype est une définition rigide et simplifiée appliquée de façon systématique à tous les membres d'un même groupe social pour décrire leurs caractéristiques. Cette définition découle de préjugés, d'une perception ou d'un jugement rigide et simplifié d'une situation, d'un groupe ou d'une personne. »*

4 > **La Ville sera attentive à mettre en lumière et à donner de la valeur aux places et aux activités des hommes comme des femmes**
par exemple, en veillant à l'équilibre des deux sexes dans les articles et les visuels.

5 > **La Ville suivra avec une attention particulière l'évolution de la langue** et entend s'appuyer sur les références linguistiques et professionnelles dont les approches sont les plus modernes et les plus pointues.

6 > **La Ville promouvra les noms féminins** en utilisant les formes féminines reconnues, des noms de métiers, fonctions, grades ou titres.

La Ville choisira de privilégier les formes égalitaires

< 7

Rédiger en appliquant différentes règles, en fonction du contexte rédactionnel (niveaux de lecture, volume disponible, cohérence éditoriale...) et technique (support, budget...) : juxtaposition du masculin et du féminin, alternance du féminin et du masculin, etc. Compenser par des visuels une difficulté rédactionnelle (ex : une photo de femme si dans le titre ou sur la couverture le nom est masculin).

8 > La Ville interpellera, fera preuve de pédagogie ou d'humour :

- en mettant en avant des femmes ou des hommes sur des sujets ou des activités où l'un des sexes n'est pas attendu (ex. : femme cheffe d'entreprise, hôte d'accueil, aide soignant, etc.). Interpeller de façon ponctuelle et raisonnée, ou de façon plus didactique, sous forme de campagnes contre les discriminations ou les stéréotypes.
- en épinglant des situations qui paraissent renforcer des stéréotypes ou les rôles sociaux.
- en donnant des chiffres clefs, des articles de fond... sur des situations quotidiennes qui touchent les questions de genre.

La Ville intégrera le bilan de l'application de ces règles à l'évaluation annuelle du service communication.

< 9

10 > La Ville promouvra ces bonnes pratiques à l'interne et auprès des partenaires externes, et communiquera sur ses engagements en matière de communication et d'égalité.

